

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Nombre de membres en exercice : 15 / Quorum : 8 / Nombre de présents : 12 / Votes par procuration : 2

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal au cours de la séance du jeudi 27 mars 2025 :

Numéro	Objet de la délibération et résumé du contenu	Résultat du vote
D2025/017	<p>Approbation des comptes de gestion 2024</p> <p><i>Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2024 établis par le Service de Gestion Comptable d'Aubenas concernant le budget principal et les budgets annexes eau/assainissement et centre d'affaires. Ces comptes sont en tous points identiques aux comptes administratifs établis par la Commune.</i></p>	Approuvée unanimité
D2025/018 à D2025/023	<p>Approbation des comptes administratifs 2024</p> <p><i>- Budget principal : excédent de fonctionnement : 1218 573,00 € ; déficit d'investissement : 225 114,64 € ; besoin total de financement : 381 694,61 € ; Report de 381 694,61 € en section d'investissement et de 836 878,39 € en section de fonctionnement pour 2025.</i></p> <p><i>- Budget Eau/Assainissement : excédent de fonctionnement : 114 669,45 € ; excédent d'investissement : 257 247,19 € ; Report de 114 669,45 € en section de fonctionnement pour 2025.</i></p> <p><i>- Budget Centre d'Affaires : excédent de fonctionnement : 55 851,02 € ; déficit d'investissement : 31 136,75 € ; Report de 31 136,75 € en section d'investissement et de 24 714,27 € en section de fonctionnement pour 2025.</i></p>	Approuvée unanimité
D2025/024	<p>Vote des taux des taxes locales pour 2024</p> <p><i>Maintien des taux 2024 - Taxe sur le foncier bâti : 32,51 % ; taxe sur le foncier non bâti : 123,79 % ; taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 9,76 %</i></p>	Approuvée unanimité
D2025/025	<p>Tarifs et conditions de gestion de la via ferrata du Pont du Diable</p> <p><i>Rectification de points de détail de la délibération du 20/02/2025.</i></p> <p><i>Les tarifs d'accès sont : droit d'entrée : 4 € ; location EPI complet (baudrier, longes, poulie, casque) : 18 € ; location EPI complet pour clubs d'escalades : 14 € ; location d'éléments séparés : 8 €</i></p>	Approuvée unanimité
D2025/026	<p>Convention Commune / ESP Haute Vallée de l'Ardèche</p> <p><i>Autorisation de signature de la convention d'utilisation par l'association de gestion de l'Equipe de Soins Primaires du bâtiment de l'ancienne maison médicale acquise par la commune.</i></p>	Approuvée unanimité